

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0654^e** séance
tenue le **18 mars 2024**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, France Houle, Michel Janosz ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de la Faculté des sciences infirmières : Jacinthe Pépin ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Alexandre Beaupré-Lavallée, Chantal Bémeur, Jean-François Bissonnette, Isabelle Brault, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Jean-Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ingrid Hall, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Jean-Marie Hanssens, Bechara Helal, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Rodney Knight, Henry Thomas Kramer, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Roger Lippé, Anne Marchand, Amélie Maugère, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Alexandre Prat, Sylvain Quessy, Samir Saul, Audrey Smargiassi, Guillaume Sutre, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Lise Marien, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Flora Haddad Lolot, Méganne Joyal, Alesandre Sauvé-Lacoursière, Audréanne Matte-Landry, Radia Sentissi ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Luc Granger, Nicole Trudeau ; un représentant et les représentantes du personnel : Lynne Thuot, Chantal Simoneau, Yannick Tremblay ; un représentant et les représentantes des cadres et professionnels : Chloée Ferland-Dufresne, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Mohammed Aziz Mestiri, Geneviève Bouchard, Julie Carrier, Alain Charbonneau, Sophie Langlois, Patrick Macintyre, Chantal Pharand, Catherine Villemer.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieurtort, Thomas Druetz, Ian Thomas MacDonald ; une représentante et un représentant du corps professoral : Liliette Michel, Alain Vallières ; un représentant de la communauté étudiante : Louis Malenfant-Poulin ; un représentant des cadres et professionnels : Charles Gaudreau.

PERSONNES EXCUSÉES : la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean Barbeau, André Dallaire, Pierrette Gaudreau, Diane Lamarre, Jean Leclair, Solange Lefebvre, Julien Riel-Salvatore, Gilles Soulez, Eugene Syriani ; une représentante du personnel : France Lebel ; une représentante des cadres et professionnels : Isabelle Daoust ; une observatrice : Nicole Languérand.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs.es de carrière ou professeurs.es sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de musique

M. Guillaume Sutre, professeur agrégé à la Faculté de musique

Faculté de médecine vétérinaire

M. Kalidou Ndiaye, professeur agrégé au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire.

École d'optométrie

M. Jean-Marie Hanssens, professeur agrégé à l'École d'optométrie.

Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

Mme Flora Haddad Lolot, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente.

Trois membres indépendants nommés par le Conseil après consultation du conseil représentant les diplômés de l'Université

M. Luc Granger, professeur émérite à la Faculté des arts et des sciences.

Fins de mandat

Professeurs.es de carrière ou professeurs.es sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de musique

Mme Sylveline Bourion, professeure agrégée à la Faculté de musique. (Démission)

Faculté de médecine vétérinaire

M. Francis Beaudry, professeur titulaire au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Mme Pascale Ouellet, adjointe à la vice-rectrice au Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, décédée le 17 février 2024.

Faculté de droit

Me Daniel Chénard, chargé de cours à la Faculté de droit, décédé le 9 janvier 2024.

Honorable juge René Hurtubise, professeur retraité à la Faculté de droit, décédé le 31 janvier 2024.

Faculté de médecine

M. Arthur Amyot, professeur titulaire au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine, décédé le 5 mars 2024.

M. Michel Carrier, professeur titulaire et ancien directeur au Département de chirurgie de la Faculté de médecine (jusqu'en juin 2023), décédé le 20 février 2024.

Mme Manon Charbonneau, professeure adjointe de clinique au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine, décédée le 22 janvier 2024.

M. Pierre Lamoureux, professeur adjoint de clinique au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine, décédé le 24 février 2024.

Dr Jacques Saltiel, professeur retraité et ancien directeur au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine, décédé le 22 janvier 2024.

Faculté des arts et des sciences

Père Léonard Audet, professeur à la Faculté de théologie et des sciences des religions (aujourd'hui – Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences), décédé le 18 janvier 2024.

Mme Olivette Genest, professeure retraitée à la Faculté de théologie et des sciences des religions (aujourd'hui – Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences), décédée le 4 janvier 2024.

M. Jean Morval, professeur honoraire au Département de psychologie, décédé le 3 janvier 2024.

M. Réal Paquette, chargé de cours au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 30 octobre 2023.

Faculté de médecine dentaire

M. William Beaugrand Donohue, professeur retraité à la Faculté de médecine dentaire, décédé le 4 janvier 2024.

Faculté de musique

Mme Réjane Pepin Desautels, professeure retraitée à la Faculté de musique, décédée le 22 décembre 2023.

M. Francis Dhomont, professeur retraité à la Faculté de musique, décédé le 28 décembre 2023.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0654-1 **ORDRE DU JOUR**
2024-A0021-0654^e-813

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2024-A0021-0654^e-813.

La présidente des délibérations souligne que le point portant sur les effectifs étudiants a été fixé à 16 heures afin d'assurer que l'Assemblée ait le temps de recevoir la présentation à ce sujet. Le Comité de l'ordre du jour a été avisé de l'importance de prendre connaissance des informations à ce sujet en vue de la prochaine Assemblée universitaire qui comportera des discussions sur les questions budgétaires.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0653^e séance intensive tenue le 29 janvier 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Élection d'une ou d'un membre au Conseil de l'Université
8. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2024-2025
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
9. Comité de la planification : Agrément à la nomination d'un membre coopté
10. Département de démographie : proposition de changement d'appellation pour Département de démographie et des sciences des populations
11. Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : proposition de changement d'appellation pour Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels
12. Proposition pour la promotion de l'expression des idées sur le campus
13. Effectifs étudiants
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
14. Prochaine séance : Le 22 avril 2024, à 14 heures
15. Clôture de la séance

AU-0654-2

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0653^e SÉANCE
INTENSIVE TENUE LE 29 JANVIER 2024**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0653^e séance intensive tenue le 29 janvier 2024, tel que présenté.

AU-0654-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0654-4 **CORRESPONDANCE**

2024-A0021-0654^e-814, 830 à 834

Le secrétaire général souligne que six correspondances ont été déposées, dont deux reçues ce matin. Il rappelle d'abord que même s'il n'y a pas d'heure de tombée pour le dépôt de la correspondance, il est souhaitable de la transmettre au plus tard le vendredi précédant la séance pour s'assurer qu'elle puisse être déposée à temps. Ces correspondances concernent des résolutions adoptées par six départements de la FAS visant à recommander à l'Université de cesser ses activités, dans un cas avec l'Université Ariel, et dans les autres cas avec les universités israéliennes, compte tenu du conflit actuel dans la Bande de Gaza. La vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Valérie Amiraux, fournira des compléments d'information au sujet de cette correspondance au point 5.1 de l'ordre du jour.

AU-0654-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0654-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Il souligne d'abord que les chiffres concernant les effectifs étudiants sont positifs cette année en ce qui concerne les candidatures, qui sont en croissance dans tous les cycles. Une présentation plus détaillée à ce sujet sera faite par la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études au point 13 de l'ordre du jour.

Le recteur évoque ensuite le budget du Québec présenté la semaine dernière, qui prévoit un déficit de 11 milliards \$. Les reportages ont mentionné que le gouvernement avait choisi de prioriser l'éducation et la santé ; cependant, peu de nouvelles ressources sont prévues pour l'enseignement supérieur. Ainsi, l'enveloppe pour l'enseignement supérieur s'accroît de 3,8 %, dont 2,2 % est destiné aux cégeps, ce qui laisse 1,6 % d'argent neuf pour les universités. La plupart de ces ressources seront dévolues aux coûts de système, notamment pour le soutien des conditions salariales des employés. Les autres ressources iront surtout aux universités de petite taille en région. Malgré les investissements importants prévus pour le soutien des infrastructures, la surchauffe actuelle des coûts de la construction risque de limiter les développements. Le gouvernement s'est engagé à augmenter l'enveloppe du PQI. L'UdeM va poursuivre ses représentations ; une rencontre est prévue la semaine prochaine avec le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) au sujet de quelques mesures budgétaires pour l'UdeM annoncées à l'automne.

Le recteur commente ensuite le projet de loi 44 qui concerne la restructuration des trois Fonds de recherche du Québec (FRQ), notamment sur les deux conséquences qui en découlent : la fusion des trois conseils subventionnaires en un seul et la reconfiguration du conseil d'administration (CA) de cette organisation reconfigurée qui ne contiendrait pas d'universitaires actifs ou de chercheurs ou chercheuses en exercice. À titre de président du BCI, le recteur sera présent à l'audience de la Commission parlementaire cette semaine pour présenter le mémoire qui sera déposé par le BCI sous peu. Le BCI va réaffirmer l'importance de l'autonomie du nouveau FRQ et de son indépendance par rapport aux décideurs politiques ; réitérer l'importance de l'évaluation par les pairs dans l'octroi de subventions de recherche et de la consultation de la communauté scientifique dans les processus de fonctionnement des FRQ ; et finalement l'importance de préserver les enveloppes disciplinaires en faveur de la recherche libre.

Concernant la question des visas et de l'immigration, le débat se poursuit entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour ce qui est des quotas annoncés par le ministre de l'IRCC à l'égard des étudiants internationaux. Comme il le mentionnait lors de la séance précédente, pour l'instant, il n'y a pas de conséquence immédiate pour le Québec, qui devrait avoir des quotas supérieurs à ce qu'il a présentement. Cependant, il y a des conséquences liées au processus d'octroi de visas pour ce qui est des étudiants francophones, notamment de l'Afrique francophone.

Le recteur mentionne ensuite quelques nouvelles et activités. Parmi les bonnes nouvelles, l'Université et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UdeM (SCCCUM) ont conclu une entente de principe.

Le 5 février, le Conseil de l'Université a convenu à l'unanimité de renouveler son mandat de recteur pour un second terme de cinq ans commençant le 1^{er} juin 2025. Il se dit très reconnaissant de ce renouvellement pour poursuivre les projets amorcés avec la communauté universitaire, notamment le chantier « Leadership en recherche » évoqué lors de son allocution annuelle, les efforts menés en enseignement, les nombreux chantiers immobiliers sur les campus, la grande campagne philanthropique « L'heure est brave ».

Depuis l'automne dernier, l'Université délivre une nouvelle attestation de compétences linguistiques qui reconnaît, après un test, la maîtrise d'une seconde langue. La nouvelle attestation de compétences linguistiques de l'UdeM reconnaît la maîtrise de plus de 30 langues parmi les populations étudiante et diplômée.

Au cours du mois de mars, l'UdeM célèbre la beauté de la langue française à l'occasion de sa dix-neuvième Francofête avec plusieurs activités, dont le concours « Délie ta langue ! ».

Du 18 au 22 mars, la semaine Mitiq met en lumière les perspectives, les savoirs et les cultures autochtones à l'UdeM. Elle vient dans la foulée du Mois de l'histoire des Noirs, en

février, qui est une invitation à découvrir l'histoire des communautés noires au Québec et dans la communauté de l'Université de Montréal.

En plus d'être parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada, l'Université de Montréal se hisse une nouvelle fois parmi les meilleurs employeurs pour la diversité au pays, selon le palmarès publié par Mediacorp.

En mai prochain, pour une treizième année consécutive, l'Université de Montréal décernera ses Prix du recteur en mettant à l'honneur des membres de son personnel qui se démarquent et dont les actions illustrent de manière exceptionnelle les valeurs universitaires. La date de clôture pour le dépôt des candidatures est le 24 mars.

L'UdeM se distingue aussi dans des occasions où l'expertise est partagée avec des acteurs des politiques publiques, notamment l'événement *La science rencontre le Parlement*, les 6 et 7 mai prochains, auquel participeront 3 professeurs de l'UdeM qui figurent parmi la délégation des 50 personnes dont la candidature a été retenue. Par ailleurs, les experts à IVADO contribueront à une formation destinée aux élus de l'Assemblée nationale à Québec. Et une autre formation sera donnée le 23 avril aux sous-ministres dans le cadre de l'École de la fonction publique, à Ottawa.

Le recteur termine son rapport en mentionnant quelques nominations ; la liste complète sera transmise au secrétaire général pour qu'elle soit versée au procès-verbal.

Enfin, les Carabins ont remporté un quinzième championnat provincial de volleyball féminin après avoir signé une victoire en quatre manches sur le Vert et Or, le 3 mars dernier. Et tout récemment, l'équipe féminine de hockey a remporté la médaille de bronze au championnat national de hockey féminin.

AU-0654-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Bémeur informe que le Département de nutrition de la Faculté de médecine est fier de souligner le succès de l'École de printemps en alimentation et nutrition pour les aînés, une initiative de Marie Marquis qui a reçu le Grand Prix DUX, le 21 février dernier. Mme Marquis travaille avec ses collaborateurs à l'édition 2024 de cette École qui aura lieu sur le campus le printemps prochain.

Mme Amiriaux complète les informations du secrétaire général concernant la correspondance adressée par l'Institut d'études religieuses au sujet de l'entente de collaboration sectorielle entre l'Université d'Ariel et l'École d'optométrie. Cette entente ne concerne que l'École d'optométrie, elle a été signée en 2022 à la demande de l'École d'optométrie pour une durée de cinq ans. Elle rappelle les explications qu'elles avaient données à ce sujet lors de l'Assemblée universitaire tenue en décembre 2022 : ces ententes sont

toujours des initiatives qui partent des unités ; elles ont une durée de cinq ans et ont une clause qui permet de les interrompre. Depuis l'automne, l'École d'optométrie s'interroge sur la légitimité de cette entente et a demandé de la sortir du publicateur. L'École conduit une réflexion qui, selon elle, soulignant qu'elle s'exprime en l'absence du directeur de l'École, pourrait conduire à la suspension de cette entente. Pour suspendre une entente, il faut en informer le partenaire, ce que l'UdeM International fera ; il y a ensuite un délai de six mois au terme desquels l'entente est échue.

Mme Hamzah mentionne que l'Institut d'études religieuses demandait dans sa résolution la mise à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire du point sur l'entente de l'UdeM avec l'Université d'Ariel. Elle avait compris que ce point n'avait pas été mis à l'ordre du jour parce que l'entente avait été suspendue, mais elle vient d'apprendre que ce n'est pas le cas, qu'elle a simplement été retirée de l'annuaire de nos ententes pendant la réflexion de l'École d'optométrie. Elle demande pourquoi ce point n'a pas été inscrit, comme demandé par l'Institut d'études religieuses, à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire.

La présidente des délibérations rappelle la procédure pour mettre un point à l'ordre du jour : deux membres de l'Assemblée universitaire doivent faire parvenir une demande en ce sens au Comité de l'ordre du jour dans les délais prescrits.

Mme Hamzah dit en conclure qu'à la réception de la résolution par le Secrétariat général, ce dernier n'a pas trouvé bon de revenir vers les rédacteurs de la résolution pour les informer de la marche à suivre.

Le secrétaire général dit avoir eu une discussion avec le directeur du département l'informant de l'intention de déposer le point en correspondance, et il s'en est dit satisfait.

La présidente des délibérations constate qu'il n'y a pas eu de demande formelle. Elle note que cette résolution porte sur l'Université d'Ariel, mais que d'autres concernent d'autres ententes. Elle rappelle que l'Assemblée universitaire a voté une proposition similaire déposée par Mme Hamzah en décembre 2022, et si le Comité de l'ordre du jour reçoit une nouvelle demande à ce sujet, cette demande devra justifier qu'il s'est passé quelque chose depuis décembre 2022 pour rediscuter de ce point à l'Assemblée.

À des fins de clarté, Mme Amiraux précise que retirer une entente du publicateur signifie que l'entente n'est plus active. Elle rappelle qu'il y a une clause de six mois entre le moment auquel on informe le partenaire de notre souhait unilatéral de mettre un terme à cette entente et l'échéance de l'entente. Elle rappelle qu'elle a souligné qu'elle s'exprimait en l'absence du directeur de l'École avec lequel elle a conversé vendredi dernier ; il y a également eu des conversations avec les membres de la Faculté via UdeM International. Donc l'entente est juridiquement suspendue et est retirée du publicateur ; et au terme des six mois, elle sera ineffective. Elle rappelle que l'UdeM a trois ententes actives en ce moment avec des universités d'Israël.

M. Sauvé-Lacoursière affirme que l'UdeM prévoit mettre en place un nouveau processus pour le transfert de données nécessaire à l'offre d'assurances collectives étudiantes. Ce nouveau format va demander à la communauté étudiante d'autoriser le transfert de données et le prélèvement à la cotisation pour les assurances étudiantes. En acceptant ce nouveau format, les assurances passeraient d'un format collectif, qui permet de mutualiser les risques sur l'ensemble de la communauté étudiante, à un régime individuel, ce qui ferait augmenter largement les coûts du régime. Or, aucun assureur ne veut prendre en charge un régime individuel. Il soutient que l'UdeM est la seule université à vouloir fonctionner de cette façon, alors que les lois sur la protection des renseignements personnels s'appliquent de la même manière à toutes les universités. Il demande à la direction de l'UdeM si elle peut confirmer que l'Université ne prélèvera pas les cotisations étudiantes des personnes qui n'autoriseront pas le transfert des données. Deuxièmement, s'adressant au recteur, soulignant qu'il est avocat de formation, il demande s'il ne trouve pas important de respecter la Loi 32 et de laisser à la communauté étudiante la possibilité de choisir la manière d'administrer ses services.

Le secrétaire général explique qu'il n'est aucunement question que l'UdeM mette fin au programme d'assurance pour ses étudiants, une nécessité et même une obligation pour les étudiants internationaux qui doivent, au moment d'obtenir leur visa, faire la démonstration qu'ils ont une assurance. Il confirme par ailleurs que l'Université fait face à un enjeu par rapport au régime d'assurance qui s'adresse à l'ensemble des étudiants, en rappelant que le régime prévoit déjà des modalités de désistement, de sorte que ce ne sont pas tous les étudiants qui y adhèrent. Ses obligations sont en matière de protection des renseignements personnels d'obtenir le consentement des étudiants avant de transmettre à un tiers les renseignements personnels ; et d'autre part, de tenir compte des recommandations de l'ombudsman qui a signalé qu'il y avait des enjeux quant aux mécanismes de désistement actuels du régime d'assurance étudiante. Les discussions se poursuivent pour trouver une solution qui permet de rencontrer les obligations de l'Université, de respecter les recommandations de l'ombudsman et d'offrir un régime d'assurance le plus économique possible pour la communauté étudiante de l'UdeM.

En lien avec les six résolutions de six départements de la FAS concernant les ententes de l'UdeM avec Israël transmises à l'Assemblée (en correspondance), et rappelant la résolution qu'elle avait présentée à l'Assemblée universitaire en décembre 2022 demandant la suspension de ces ententes, et enfin évoquant les éléments nouveaux à ce sujet, alors que la Cour internationale de justice, en janvier dernier, a prononcé un arrêt décrivant un risque de génocide, Mme Hamzah demande ce que la direction de l'UdeM compte faire face à ces appels au boycott.

Le recteur revient aux conclusions du débat tenu à l'Assemblée universitaire en décembre 2022. Le contexte géopolitique a changé, mais il n'a pas de conséquence sur les enjeux et les processus d'approbation et de maintien des ententes évoquées. Il rappelle que ces ententes sont négociées à l'initiative des collègues universitaires, relèvent de leur liberté de

recherche et qu'il n'y a pas de volonté, de la part de la direction de l'Université ni de l'Assemblée universitaire, de distinguer les différents pays en fonction de la situation géopolitique qui les concerne. Donc il n'est pas de son intention de proposer au Conseil de l'Université de suspendre les ententes ou de boycotter un pays ou des universités particulières en fonction du cadre politique que plusieurs jugent problématique.

En complémentaire, Mme Hamzah souligne que le fait que ces ententes soient à la demande des collègues ne change rien au fait que l'UdeM soit engagée par la signature de ces ententes. Le principe de boycott appelé par la grande campagne internationale Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) est clair à l'effet qu'il ne s'agit pas de sanctionner des collègues israéliens avec lesquels on aurait des collaborations, mais de sanctionner l'institution qui représente un État. Elle ajoute qu'il y a de plus en plus de littérature qui tend à démontrer que ces universités sont intégrées dans le processus de génocide et d'apartheid. Elle demande si la tiédeur de l'Université devant le boycott n'est pas en lien avec des intérêts économiques que l'UdeM aurait avec Israël, étant donné que le chancelier de l'UdeM a une compagnie qui fait affaire avec un consortium militaire israélien.

La présidente des délibérations indique à Mme Hamza qu'elle lui retire la parole en signalant qu'elle ne peut pas faire des procès d'intention.

M. Fallu fait un appel au règlement : les procès d'intention sont dirigés contre des personnes, ici on parle des institutions, qu'il s'agisse de personnes ou d'institutions.

La présidente des délibérations répond que les procès d'intention ne sont pas acceptés à l'Assemblée.

Le recteur tient d'abord à souligner que c'est la première fois en 41 ans de carrière universitaire que l'on met en question son intégrité. Il se dit perturbé par la suggestion qui vient d'être évoquée, mais passe outre puisque la présidente a conclu qu'il s'agit d'une affirmation qui n'est pas acceptable dans le contexte. Il réitère ce qu'il a dit récemment à l'Assemblée universitaire, à savoir réaffirmer la volonté de l'Université de préserver la liberté académique sous toutes ses formes sans réponses favorables de quelques pressions ou interventions externes. Il affirme qu'il n'y a eu aucune pression de l'extérieur, à ce jour, pour faire en sorte que l'Université n'aille pas dans la direction proposée par les résolutions déposées par les départements de la FAS ; et si éventuellement il y en avait, elles n'auraient aucune pertinence dans la décision que la direction de l'Université prendra à l'égard de ces enjeux.

M. Colindres demande si, dans le cadre des pourparlers en cours avec l'AGEEFEP et la FAÉCUM concernant le partage et la protection des données étudiantes, le secrétaire général est prêt à donner à son équipe de négociation un mandat clair de se concentrer uniquement sur l'enjeu de partage et la protection des données étudiantes, et non sur toutes les questions secondaires qui ne sont pas directement liées à cet enjeu, dont celui des assurances collectives étudiantes. Les propositions discutées actuellement exigeraient des

personnes étudiantes un double consentement, l'un pour le transfert des données et l'autre pour l'adhésion aux assurances collectives étudiantes, ce qui n'est pas acceptable pour les associations étudiantes du campus et leurs membres.

Le secrétaire général explique que l'Université a des obligations légales eu égard à la protection des renseignements personnels d'une part, et d'autre part que le rapport de l'ombudsman signale qu'il y a des problèmes avec les mécanismes actuels de désistement du régime d'assurance. On cherche une voie de passage qui permette de maintenir le régime d'assurance en respectant nos obligations et en satisfaisant les recommandations de l'ombudsman.

Mme Laplante fait part de ses inquiétudes à propos du projet de loi 44 évoqué par le recteur dans son rapport, notamment le fait que les fonds de recherche seront transférés officiellement du MES vers le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), ce qui peut laisser penser qu'il y aura un accent mis sur les retombées économiques, un facteur qui n'est pas favorable aux sciences fondamentales et à plusieurs domaines des sciences humaines et sociales ou des arts, où il est plus difficile de démontrer les retombées économiques. Elle s'inquiète aussi de la concentration des pouvoirs qui seront entre les mains du Scientifique en chef qui sera nommé par le gouvernement. Elle demande si ces aspects seront abordés dans le mémoire du BCI et ce que pense la direction de l'Université à ce sujet.

Le recteur explique que le transfert de la gouvernance du MES vers le MEIE reflète la formalisation juridique d'une délégation déjà prévue par la loi et qui sera avalisée par le texte législatif. D'autre part, pour ce qui est du mandat du Scientifique en chef, ce dernier a pris des responsabilités et lancé des initiatives qui dépassent largement le mandat qui lui est donné, ce qui reflète la réalité sur le terrain dans ses interactions avec les trois Fonds. En réponse à la question : le mémoire ne traite pas de ces questions en particulier, mais réaffirme la nécessité d'une direction scientifique éclairée par rapport aux différents champs disciplinaires qui ne peuvent pas être traités comme étant identiques. L'une des hypothèses qui a été évoquée au BCI était de créer des comités aviseurs scientifiques pour éclairer le Scientifique en chef et le gouvernement dans l'octroi des fonds, tant pour les fonds de recherches disciplinaires que pour les activités interdisciplinaires sectorielles ; cependant, il n'y a pas eu de consensus à ce sujet au sein du BCI. Si la question lui est posée en Commission parlementaire, il serait de son côté favorable à la création d'une direction scientifique qui puisse conseiller le Scientifique en chef.

M. Saul rapporte avoir reçu des correspondances de collègues au sujet de l'ouverture de salles de prière à l'UdeM pour les membres de la communauté étudiante. Il demande des informations à ce sujet à la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études.

Mme Lefrançois explique qu'il s'agit d'un projet pilote, à l'essai depuis lundi dernier, qui consiste à réserver neuf locaux dans neuf pavillons du campus de la montagne, de 11 h 30 à 12 h 15, pour permettre aux membres de la communauté étudiante et universitaire de se recueillir de manière individuelle, quelle que soit leur religion et leur genre. Il n'y a pas

d'animation collective. On s'attend à ce que les locaux soient laissés en bon ordre. Si tout se passe bien, ce projet pilote pourrait être étendu à d'autres campus.

Mme Guay réfère à un article du *Devoir* citant le recteur au sujet du financement des universités. Comme chargée de cours, elle a été déçue des propos du recteur comparant les salaires des profs et les contrats des chargés de cours, mais surtout qu'on laissait entendre que la qualité du travail des chargés de cours était moins bonne parce qu'ils sont payés moins cher et qu'ils sont à contrat.

Le recteur précise qu'il s'agissait plutôt d'un éditorial de *La Presse* et explique le contexte de cette discussion avec l'éditorialiste de *La Presse* : l'objectif était de parler de la grande campagne dans le cadre d'une tournée éditoriale à ce sujet, mais inévitablement d'autres sujets ont été abordés par l'éditorialiste. Il précise que ce que Mme Guay rapporte est l'opinion de l'éditorialiste sur la manière dont les universités font une répartition entre les responsabilités d'enseignement des chargés de cours et celles des professeurs de carrière. Un des enjeux de ce texte était qu'il y avait des insertions de ses propres commentaires et d'autres énoncés qui sont des opinions de l'éditorialiste. Il assure qu'il est très conscient de l'importance et de la qualité de l'enseignement qui est offert par les chargés de cours et du poids très significatif que les chargés de cours portent dans le succès des programmes, en termes quantitatif et qualitatif.

Mme Chantal Simoneau, qui participe à distance, présente une question en lien avec une inscription au Centre des langues, mais éprouve des problèmes techniques pour être audible.

M. Bouchard suggère à Mme Simoneau de le contacter pour lui fournir l'information, il fera le suivi à ce sujet.

La présidente des délibérations suggère à Mme Simoneau d'envoyer sa question par courriel à M. Bouchard et au secrétaire général afin que l'on puisse en faire la lecture à l'Assemblée.

Dans la foulée du commentaire de Mme Guay et référant à l'article de *La Presse* évoqué précédemment, M. Lewis déplore un commentaire du recteur, cité dans l'article, disant qu'il « est fondamental que nos grandes sommités rencontrent nos étudiants ». Il dit avoir l'impression d'une adéquation entre professeurs et sommités, et d'autre part entre chargés de cours et profs au rabais. Il fait remarquer que certaines sommités sont des chargés de cours, comme Marc Laurendeau qui est une des sommités de la grande campagne de financement. Dans le contexte où une nouvelle convention sera signée, comment fait-on pour valoriser la place des chargés de cours dans cette situation ?

Le recteur confirme que ce sont ses paroles. Il estime essentiel que les personnes qui sont perçues par nos étudiants à juste titre comme de grandes sommités soient en interaction le plus souvent possible avec les personnes étudiantes au premier cycle. Il

convient qu'il peut y avoir de grandes sommités parmi les profs de carrière et parmi les chargés de cours. Il répond que la valorisation va passer par un effort bilatéral. Il faut que les personnes chargées de cours soient des participants enthousiastes à la réflexion que l'on fera sur le dynamisme de l'enseignement et que l'Université soit aussi capable d'entendre cette contribution.

La présidente des délibérations signale que l'Assemblée a dépassé de 10 minutes le temps alloué à la période de questions. Elle annonce que la période de questions se poursuit pour recevoir les interventions des personnes qui demandent la parole, mais appelle les membres à être concis afin de permettre à l'Assemblée de passer à travers son ordre du jour.

Mme Ann Claude Simoneau dit se joindre aux commentaires de Mme Guay et de M. Lewis concernant les propos du recteur ; et, d'autre part, remercie le recteur pour les avoir corrigés.

M. Molotchnikoff demande si le recteur a entendu la ministre du MES intervenir au sujet du budget du Québec. Par ailleurs, en regard de la fusion des conseils subventionnaires évoquée, il se dit inquiet quant à la liberté que les chercheurs auront pour poursuivre leurs travaux.

Le recteur répond que la ministre n'a pas communiqué publiquement de réaction au budget, mais elle a délégué des représentants du Ministère pour offrir des renseignements supplémentaires concernant les universités, qui sont encore parcellaires. Pour ce qui est de la question des conseils subventionnaires, il dit avoir les mêmes inquiétudes. C'est pour cette raison que le BCI va comparaître en Commission parlementaire pour faire valoir les principes qu'il a évoqués : l'autonomie des conseils subventionnaires, le rôle essentiel et exclusif à préserver des pairs dans l'évaluation des demandes et la préservation des enveloppes des trois conseils à un ratio à peu près équivalent à celui que l'on connaît actuellement, plutôt que selon des considérations qui n'ont rien à voir avec la science.

M. Lippé mentionne que la vitrine des professeurs est un outil utile qui valorise les professeurs, mais il a constaté que certaines mises à jour seraient requises, par exemple le retrait des personnes retraitées ou décédées. Il demande si une révision est prévue.

Le recteur dit ne pas avoir la réponse ; un suivi à la question sera donné à la prochaine séance.

Mme Daigle mentionne que les examens intra à la FAS sont toujours autour de la semaine de relâche et tombent au moment où les étudiants qui sont en défaut de paiement sont désinscrits, ce qui crée beaucoup de panique et met les enseignants et les TGDE dans une situation délicate. Elle demande s'il est utile de désinscrire les étudiants seulement à quelques jours des examens intra, considérant que cela crée beaucoup de panique pour les étudiants et beaucoup de problèmes pour les enseignants et les TGDE.

Mme Lefrançois explique que les intra ne sont pas systématiquement la même semaine dans toutes les unités, et donc qu'il serait difficile de coordonner les dates de désinscription au Bureau du registraire et les intra dans les unités. Les dates pour le Bureau du registraire sont fixées en fonction du calendrier lié aux finances. Une suggestion serait de tenter de tenir compte du calendrier des finances dans la planification des évaluations.

M. Colindres demande au recteur et au secrétaire général si l'UdeM reconnaît le droit des associations étudiantes accréditées du campus d'offrir des services à leurs membres en vertu de la Loi 32 sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. À titre de rappel, les recommandations du récent rapport de l'AMF à ce sujet suggèrent, entre autres, le maintien du mode de fonctionnement des associations étudiantes basé sur l'autoadhésion.

Le secrétaire général dit avoir répondu à la question précédemment et n'avoir rien à ajouter.

M. Sauvé-Lacoursière souligne qu'il y a plusieurs erreurs dans le rapport de l'ombudsman, notamment au niveau des communications. L'ombudsman s'étant engagée à corriger son rapport dès l'an prochain, il s'étonne de la réponse du secrétaire général à cet égard, alors que son adjoint a fait des vérifications diligentes auprès de l'ombudsman pour valider qu'il y aura bien des correctifs qui seront faits au rapport au niveau des communications. Il demande si l'UdeM croit que de transformer les régimes d'assurances collectives étudiantes en régime individuel améliorera la connaissance du régime pour la population étudiante.

Le secrétaire général réitère qu'il a répondu à cette question. Et pour ce qui est de l'ombudsman, ce qu'il a entendu est qu'elle ne changera pas ses orientations.

La présidente des délibérations informe l'Assemblée de la règle 30, qu'elle a utilisée précédemment pour couper la parole à Mme Hamzah, qui dit que nul n'a le droit de faire état des motifs personnels qu'il croit être à l'origine de la prise de position d'un participant.

À ce sujet, M. Fallu est d'avis que la prise de position concerne une proposition qui est débattue.

La présidente des délibérations répond à M. Fallu que cela est son interprétation.

Mme Hamzah présente une question au sujet de la grande campagne de financement de l'UdeM, notamment du poids de plus en plus important de la philanthropie dans l'institution. Elle demande si l'on prévoit des garde-fous au vu du gonflement d'un financement de la recherche par la philanthropie. Elle est inquiétée de voir l'importance de certaines industries parmi nos financeurs, comme l'industrie pharmaceutique, et demande comment l'Université entend se prémunir contre une possible emprise. Évoquant que la FAS a parlé de faire financer des chaires facultaires par des philanthropes, elle demande ce que l'on compte faire pour préserver la liberté absolue de la définition des orientations de ces chaires. Enfin,

quelle transparence est prévue dans ce processus de financement et de collecte de fonds philanthropiques ?

Le recteur réitère la réponse qu'il a donnée à la dernière Assemblée universitaire. L'UdeM a des règles très détaillées pour ce qui concerne les conditions d'acceptation des dons, qui servent à baliser de manière serrée la participation des donateurs à l'orientation scientifique des chaires ; cette participation est nulle ou négligeable et ce sont les chercheurs et chercheuses qui déterminent les orientations retenues une fois les dons créés. Il réaffirme que la philanthropie est essentielle à l'essor de l'UdeM, qu'elle est un geste positif et altruiste, et les donateurs avec lesquels l'Université transige sont des personnes altruistes qui ne souhaitent pas intervenir dans les orientations scientifiques des chaires ou des travaux de recherche qu'ils ou elles financent. Il a confiance que les règles évoquées, qui sont publiques, permettent à toutes les personnes de la communauté de l'UdeM de comprendre quels sont les paramètres de participation de ces personnes aux décisions de l'UdeM sur l'attribution et l'usage des dons reçus.

En complément d'information au sujet des chaires philanthropiques, M. Bouchard explique que les dons des entreprises sont faciles à encadrer en fonction de la fiscalité associée au don. Si une entreprise énonce le souhait de tirer avantage, ce qui est rarement le cas, la discussion prend fin. Pour la gestion des chaires philanthropiques, il y a des protocoles très clairs qui limitent l'influence des donateurs sur les activités des titulaires de chaire, entre autres, des comités scientifiques composés de chercheurs et une gestion financière des chaires pour s'assurer que les dépenses correspondent aux dépenses admissibles permises par le don. L'UdeM a un processus rigoureux en matière de philanthropie.

La présidente des délibérations informe que le journal *Quartier libre* demande la permission de prendre des photos de l'Assemblée universitaire. L'Assemblée consent, aucune objection n'étant présentée.

AU-0654-7 **ÉLECTION D'UNE OU D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

2024-A0021-0654^e-815, 816

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'une professeure ou d'un professeur de carrière au Conseil de l'Université ; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

Marie-Josée Aubin
Professeure agrégée
Département de médecine sociale et préventive
Département d'ophtalmologie
École de santé publique
Faculté de médecine

Denis de Blois
Professeur titulaire
Faculté de pharmacie

Marc-André Ethier
Professeur titulaire
Département de didactique
Faculté des sciences de l'éducation

Diane Lamarre
Professeure titulaire de clinique
Faculté de pharmacie

Jean Leclair
Professeur titulaire
Faculté de droit

Roger Lippé
Professeur titulaire
Département de pathologie et biologie cellulaire
Faculté de médecine

Pierre Noreau
Professeur titulaire
Faculté de droit

Caroline Traube
Professeure titulaire
Faculté de musique

Au terme du deuxième tour de scrutin, le secrétaire général constate que Mme Lamarre n'a pas obtenu la majorité absolue des voix (50 % +1) requise, mais que toutes les autres personnes candidates ont recueilli moins de la moitié des votes de Mme Lamarre. Suivant l'article 20,02 d) des Statuts, « Si aucune personne ne recueille une majorité absolue au second tour de scrutin, sont éliminées les personnes qui, à ce second tour, n'ont pas obtenu la moitié du nombre des suffrages exprimés en faveur de la personne arrivant en tête », Mme Lamarre est déclarée élue.

M. Lewis suggère que cet article pourrait être revu dans le cadre de la révision du règlement de régie interne de l'Assemblée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Conseil de l'Université, à titre de professeure, Mme Diane Lamarre, professeure titulaire de clinique à la Faculté de pharmacie, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2028.

AU-0654-8 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE
POUR L'ANNÉE 2024-2025**
- **RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
2024-A0021-0654^e-817

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour concernant le calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2024-2025.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2024-2025, conformément au document 2024-A0021-0654^e-817 déposé aux archives.

AU-0654-9 **COMITÉ DE LA PLANIFICATION : AGRÉMENT À LA
NOMINATION D'UN MEMBRE COOPTÉ**
2024-A0021-0654^e-818, 819

Le président du Comité de la planification, M. Gaudreault-DesBiens, explique que le Comité de la planification soumet à l'agrément de l'Assemblée la nomination de M. Lewis au Comité de la planification comme membre coopté. Les membres ont reçu le bref curriculum vitae soumis par le candidat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination par cooptation de M. David Lewis, comme membre du Comité de la planification, pour un mandat échéant le 31 mai 2028.

AU-0654-10 **DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE : PROPOSITION DE CHANGEMENT D'APPELLATION POUR DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE ET DES SCIENCES DES POPULATIONS**

2024-A0021-0654^e-820 à 822

Le président du Comité de la planification, M. Gaudreault-DesBiens, explique qu'à la demande du Département de démographie, le Comité de la planification a donné son accord au changement de nom du Département de démographie pour « Département de démographie et des sciences des populations » et recommande le changement d'appellation. Toutes les instances de la FAS ont appuyé ce changement.

M. Lewis demande la différence entre « démographie » et « sciences des populations ».

M. Bouchard explique que le département a signalé que la démographie représente un ensemble d'instruments d'analyse des populations et que les sciences des populations couvriraient aussi des questions qui ne relèvent pas de la démographie. Il s'agit d'un changement qui reflète l'évolution des expertises et des questions qui sont traitées dans le Département.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire donne son accord au changement d'appellation du Département de démographie pour Département de démographie et des sciences des populations.

AU-0654-11 **DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES : PROPOSITION DE CHANGEMENT D'APPELLATION POUR DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART, DE CINÉMA ET DES MÉDIAS AUDIOVISUELS**

2024-A0021-0654^e-823 à 825

Le président du Comité de la planification, M. Gaudreault-DesBiens, explique que le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques a demandé aux instances de la FAS et au Comité de la planification le changement de nom du Département pour « Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels » afin de mieux refléter l'évolution et les différentes disciplines regroupées au sein de l'unité académique, notamment dans l'optique du développement de la recherche-crédation dans les activités de l'unité. Toutes les instances de la FAS ont appuyé ce changement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire donne son accord au changement d'appellation du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques pour Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels.

AU-0654-12 **PROPOSITION POUR LA PROMOTION DE L'EXPRESSION DES IDÉES SUR LE CAMPUS**

2024-A0021-0654^e-826, 826 modifié

Les membres ont reçu une proposition relative à la promotion de l'expression des idées sur le campus, présentée par M. Saul et appuyée par M. Éthier, consignée au document 2024-A0021-0654^e-826 modifié. La présidente des délibérations invite M. Saul à présenter la proposition.

M. Saul explique que cette proposition est née d'une profonde inquiétude à l'égard des tendances récentes qui conduisent à mettre au ban de l'Université l'expression de toute pensée sur le monde qui nous entoure. L'état de santé des universités en tant que lieu de libre expression de la pensée est préoccupant. Il importe dans ce contexte que les universités puissent redevenir des forums de réflexion, de discussions et de débats. Il précise que les libertés universitaires sont reconnues et respectées à l'UdeM ; l'objectif de la proposition est de faire en sorte de les promouvoir et qu'elles soient utilisées. Il souligne le travail réalisé par la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire, qui a permis à l'Université de se doter d'une déclaration de principes ; et, d'autre part, le Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires (CoPLU) qui fait un bon travail de veille, de traitement des plaintes, et qui a un deuxième rôle de mise en œuvre de mesures de sensibilisation et d'information. À son avis, ce deuxième rôle devrait être plus affirmé eu égard à la situation qui s'est aggravée depuis la création de ce Comité, d'où la proposition d'une Commission qui a une finalité différente. Pour éviter la confusion entre le CoPLU et la Commission, il souligne que la proposition a été modifiée (document 2024-A0021-0654^e-826 modifié) par le retrait au point 3 de la notion de litige qui reste dans le mandat du CoPLU. La Commission serait un groupe d'étude et de propositions, dont l'objectif est de favoriser et promouvoir l'expression des idées sur le campus. Elle ferait enquête sur l'état des lieux, présenterait des recommandations et des solutions aux problèmes dans le cadre d'un rapport présenté à l'Assemblée universitaire. Il s'agit d'un comité *ad hoc*, avec un minimum de membres représentés par chaque groupe de l'Assemblée universitaire.

La proposition soumise se lit comme suit :

ATTENDU que l'université est le lieu par excellence pour l'expression des idées et que cela fait partie de sa mission,

ATTENDU que les débats touchant la société, l'État et la vie internationale sont de plus en plus fréquents et compliqués,

ATTENDU que des tendances récentes conduisent à mettre au ban de l'université l'expression de toute pensée sur le monde qui nous entoure,

ATTENDU qu'une telle situation dévalorise et appauvrit la vie universitaire, tout en pénalisant les membres de la communauté universitaire,

ATTENDU que, tout en demeurant neutre, l'université doit favoriser l'expression des idées par les membres de sa communauté,

L'Assemblée universitaire met sur pied la Commission pour la promotion de l'expression des idées sur le campus dont le mandat est :

- 1) d'analyser la situation actuelle et anticipée au regard de l'expression des idées sur le campus (conditions, évolution, facteurs favorables et défavorables),
- 2) de faire des recommandations pour la promotion de l'expression des idées sur le campus (obstacles à surmonter, moyens de réussir, pédagogie à entreprendre),
- 3) de proposer une instance qui agirait comme promotrice et conseillère en matière d'expression des idées sur le campus,
- 4) de présenter son rapport dans un délai de six mois à la séance de novembre 2024 de l'Assemblée universitaire.

La présidente du Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires (CoPLU), Mme Amiraux, apporte un complément d'information au sujet du CoPLU. Elle rappelle d'abord que ce Comité a été créé en décembre 2022 et mis en œuvre en mars 2023, et s'est réuni trois fois. Son mandat comporte deux volets : un premier, réactif, relève du traitement des plaintes et des litiges, et un deuxième, plus proactif, concerne la sensibilisation et la promotion. Le Comité, qui s'est réuni vendredi dernier, a discuté de la proposition de M. Saul et a convenu que cela dupliquait le travail du CoPLU, les deux volets de son mandat correspondant au souhait de M. Saul de voir des campagnes de sensibilisation et des outils de promotion développés. Elle proposerait que, en fonction des besoins qui seront exprimés par l'Assemblée, le CoPLU pourrait se charger de ce qui est demandé par la proposition de M. Saul, et de faire rapport à l'Assemblée universitaire. Elle mentionne que deux membres du Comité sont présents et pourront compléter au besoin.

M. Granger dit partager l'analyse de M. Saul sur ce qui s'est passé dans les universités américaines et ailleurs. Il salue les actions du recteur et de la direction de l'Université qui ont fait face à cette situation de façon magistrale, et il estime que la liberté d'expression et la liberté académique sont très bien garanties à l'UdeM. Il se dit d'accord avec la présidente du CoPLU que cette Commission apporterait peu de choses de plus que le CoPLU, qui pourrait faire ce travail. Enfin, il est d'avis que si les gens n'utilisent pas la liberté qui est garantie à l'UdeM, ce n'est pas un comité qui va leur donner le courage de le faire.

Mme Hamzah dit s'inscrire en porte à faux avec le commentaire de M. Granger. Elle souscrit à la proposition présentée par M. Saul, mais aura des propositions d'amendements à présenter. Elle ne pense pas que cela consiste à dupliquer le travail du CoPLU et que cela doive relever du travail de ce Comité. Elle estime que la situation décrite par M. Saul est très grave, et qu'elle concerne également la violation des libertés universitaires à l'UdeM, précisant qu'elle en est personnellement une incarnation. Elle pense qu'il serait avisé de créer une commission d'enquête indépendante sur la situation actuelle que l'UdeM partage avec les autres universités du Québec et du Canada en lien notamment, mais pas seulement, avec la question de la Palestine. Ses suggestions d'amendements seraient pour harmoniser le vocabulaire, à savoir : parler de liberté d'expression en contexte universitaire, pour reprendre la formulation du recteur dans le cadre de sa grande consultation de la communauté universitaire, et de défense plutôt que de promotion ; et en ce sens, elle suggérerait de modifier l'intitulé de la Commission qu'elle trouve un peu corporative, pour Commission d'enquête sur la censure et l'autocensure à l'UdeM.

M. Bouchard remercie M. Saul d'avoir identifié ces enjeux importants, notamment en ce qui a trait à la question de l'autocensure, ayant observé une prudence manifestée par des collègues dans le cadre de leur expertise ; la question des médias sociaux ; et par ailleurs, les demandes croissantes de la part de la communauté d'exprimer une opinion institutionnelle par rapport à des opinions de membres de la communauté. Il lui paraît pertinent de se pencher sur ces questions. Par contre, il ne pense pas que la Commission serait le bon instrument pour ce faire ; il pense que le CoPLU pourrait se charger de cette question, ce qui faciliterait aussi le partage des résultats avec les autres universités du Québec qui ont un Comité de même nature, exigé par la Loi.

M. Molotchnikoff dit appuyer les idées de M. Saul, mais souhaite que ce comité intègre aussi la recherche et les comités d'éthique qui, à son avis, imposent aux chercheurs un cadre selon des jugements idéologiques, qui mène parfois les chercheurs à abandonner leur projet de recherche.

Comme membre du CoPLU, M. Colindres appuie la position de Mme Amiraux. Il confirme que le Comité a discuté de ces questions et que les membres sont très sensibles aux enjeux mentionnés par les intervenants. Il pense que l'on doit éviter de créer de nouvelles instances ou structures alors que le CoPLU a tous les outils nécessaires pour jouer son rôle, notamment en termes de campagne de sensibilisation et d'information, et peut rencontrer toutes les personnes qui pourraient être victimes d'atteinte à la liberté universitaire.

La présidente des délibérations signale qu'il est 16 heures et qu'il est prévu dans l'ordre du jour de traiter le point 13 à 16 heures. Elle avise que M. Zhou et Mme Guay, qui demandent à intervenir au sujet de la proposition de M. Saul, auront la parole au retour ou à la prochaine séance, le cas échéant. L'Assemblée procède à l'étude du point 13, puis revient au point 12.

La présidente des délibérations note qu'il est 16 h 45.

Compte tenu de l'heure avancée, M. Saul propose de reporter le point à la séance d'avril.

La proposition de report est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente des délibérations mentionne que ce point sera traité en priorité à la prochaine Assemblée universitaire.

AU-0654-13 **EFFECTIFS ÉTUDIANTS**
2024-A0021-0654^e-827 à 829

Tel que prévu dans l'ordre du jour, ce point a été traité à 16 h.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Lefrançois, mentionne que la présentation comporte trois volets ; les membres ont reçu les documents relatifs à ces présentations. Dans un premier temps, Mme Lefrançois présente les données récentes sur les effectifs étudiants et les admissions pour l'automne 2024 (document 2024-A0021-0654^e-827). Par la suite, la vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite, Mme Chantal Pharand, présente la réflexion stratégique menée par l'équipe du vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études (VRAÉÉ) et les facultés pour améliorer les effectifs étudiants en termes qualitatif et quantitatif (document 2024-A0021-0654^e-828). Enfin, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales, Mme Julie Carrier, présente l'initiative sur les Bourses de la Montagne pour favoriser la réussite et la persévérance au doctorat (document 2024-A0021-0654^e-829).

M. Lewis présente les trois questions suivantes en lien avec la présentation de Mme Lefrançois : pourquoi y a-t-il 38 % de nouveaux candidats à la maîtrise, et pourquoi il y en a beaucoup plus à la maîtrise que dans les deux autres niveaux ? Où en est-on avec la question des visas au niveau du gouvernement fédéral ? Il s'informe également au sujet de la question de la croissance de la population. Par ailleurs, comment les Bourses de la Montagne s'agencent avec le financement intégré, par exemple à la FAS ?

En réponse à la première question, Mme Lefrançois explique que la hausse au deuxième cycle est due en particulier à un DESS conjoint à la Faculté de droit et à la FEP pour

la formation de conseillers en immigration, plus de 1500 demandes. Pour ce qui est des permis d'études, les signaux que l'on a seraient à l'effet qu'il n'y aurait pas tant de différences par rapport aux autres années. Elle souligne que les maîtrises et les doctorats ne sont pas inclus dans les quotas. On n'a pas d'écho comme quoi il y aura un retard dans le traitement des permis d'études du gouvernement fédéral. Pour ce qui est de la croissance de la population, on a été informés qu'il y a une hausse de la population au collégial, de sorte que l'Université pourrait avoir une hausse si ces personnes poursuivent leurs études jusqu'à l'université. Enfin, les Bourses de la Montagne s'inscrivent à l'intérieur du financement intégré.

Le recteur remercie le VRAÉÉ et les doyens et doyennes qui ont participé à cet exercice. Il souhaite souligner que les doyens sont actifs pour obtenir des données et agir sur ces données pour s'assurer que l'on a les effectifs optimaux pour l'UdeM. Il précise que les Bourses de la Montagne vont dépendre de la philanthropie, soulignant qu'il s'agit d'un des bénéfices générés par la philanthropie. Enfin, l'objectif n'est pas d'augmenter les effectifs pour obtenir des ressources financières additionnelles ; ce n'est pas la conception de la direction et des doyens et doyennes. Il s'agit d'atteindre un chiffre qui est optimal compte tenu des ressources dont on dispose et des objectifs de chacun des programmes. C'est ce qui est l'objet de l'exercice présenté.

M. Molotchnikoff souligne les efforts du doyen de la FAS qui font en sorte que l'on commence à financer les nouveaux étudiants au doctorat. Par ailleurs, il suggère aux membres de la direction, lorsqu'ils font mention d'une personne pour une nomination, un don, etc., de souligner que la personne est diplômée de l'UdeM, le cas échéant.

M. Lippé salue ce travail de longue haleine et remercie de se pencher sur les autres types d'emplois. Il trouve les ateliers des saisons des ESP intéressants, mais se demande jusqu'à quel point ils sont connus. Il suggère d'informer les professeurs à cet égard.

Mme Carrier indique que l'on sait que l'on n'est pas assez connus et on y travaille.

En conclusion, Mme Lefrançois indique que le travail sur les effectifs étudiants est un travail collectif et que l'on compte sur l'ensemble de la communauté d'enseignants et du personnel non enseignant pour bien accueillir les étudiants et pour contribuer à leur réussite chacun à sa manière.

AU-0654-14 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 22 avril 2024, à 14 heures.

AU-0654-15 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 50.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 22 avril 2024, délibération AU-0655-2